

« INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA TÉLÉCONSULTATION »

Pour réaliser ses consultations à distance, l'AMEBAT utilise le logiciel MEDTRA-AXESS, certifiée pour l'hébergement des données de santé – **HDS**.

Les données sont conservées en France, pour la durée déterminée par l'AMEBAT, **responsable de traitement** et conformément à la législation et à la réglementation nationale et européenne en vigueur.

Seul le médecin du travail décide des modalités de la convocation en présentiel ou en téléconsultation.

L'employeur et le salarié s'engagent à garantir la confidentialité des échanges :

- Un espace physique garantissant la qualité de la consultation ainsi que sa confidentialité est nécessaire. – *Ex : Espace de confidentialité, Bureau personnel insonorisé.*
- Pour fonctionner, la solution ne nécessite qu'une bonne connexion Internet et un ordinateur équipé d'une caméra et un micro - Le salarié doit se connecter à partir d'une connexion nominative. *NB : Aucune installation n'est requise sur l'ordinateur du salarié, cliquer sur le lien de connexion suffit.*
- Si le travailleur utilise son équipement informatique professionnel : L'employeur doit s'engager à désactiver tout traceur (ou autres outils de surveillance/géolocalisation) installés éventuellement sur l'équipement informatique utilisé par le travailleur lors de la téléconsultation.
- Aucune donnée de géolocalisation du salarié ne doit être recueillie.
- Aucun enregistrement audio ni vidéo ne doit être réalisé :

Pour ce qui concerne spécifiquement le traitement de téléconsultation, seules les informations suivantes sont collectées, et conservées, pendant la durée de conservation de votre dossier médical en santé au travail :

- Horodatage du début de la consultation ;
- Horodatage de la fin de la consultation ;
- Horodatage de l'acceptation de la présente notice, soit du consentement du salarié à la téléconsultation.

Le salarié peut faire part à tout moment de son opposition à la réalisation de la visite à distance – il peut contacter l'AMEBAT via les points de contact habituels tel le standard téléphonique ou en s'adressant directement à l'adresse dpo@amebat.fr . Un rendez-vous en présentiel sera alors à programmer.

Pour toute question relative à la protection des données, contacter dpo@amebat.fr ou consulter la [politique de protection des données](#) sur le site amebat.fr. »